



DEMAIN EN -apd

La cinquième Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra demain, le mardi 11 janvier, à 17 h 30. Cette assemblée sera virtuelle. À l'ordre du jour notamment, présentation des états financiers, état de la situation sur la crise sanitaire, délégation du Congrès, présentation du plan triennal 2021-2024 et consultation sur le cahier de demandes syndicales pour la négociation nationale 2023.

AVIS DE PUBLICATION

L'Alliance a préparé un avis dans le cadre de la consultation soumise le 18 octobre 2021 par le biais de la remise des documents intitulés *Épreuves et processus de régulation*, portant sur les épreuves de novembre et décembre 2021 ainsi que sur celles de janvier, avril, mai et juin 2022.

L'AIR DU TEMPS



LES GRANDS OUBLIÉS

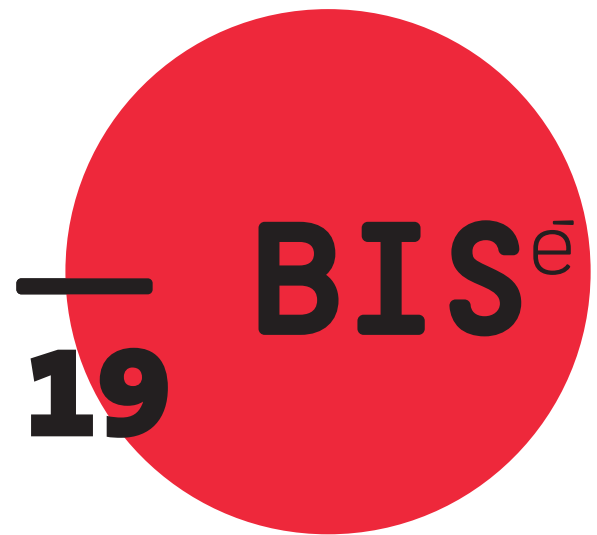
Le ministre de l'Éducation a convoqué une conférence de presse le 5 janvier dernier. Il s'est notamment vanté que le réseau de l'éducation est prêt à basculer rapidement en enseignement à distance, ce qui n'était vraiment pas le cas en mars 2020. Il a parlé d'un bond spectaculaire ! On ne peut pas en dire autant de la distribution et de l'installation des lecteurs de CO₂, attendus depuis des lunes... En revanche, il a annoncé que 50 000 d'entre eux seraient installés pour la rentrée du 17 janvier et que les enseignantes et les enseignants seraient sur la liste des personnes prioritaires ayant accès aux tests PCR, tout comme le personnel de la santé.

CLASSES ET ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Cela dit, il n'a absolument rien dit sur les classes et les écoles spécialisées avec un mandat régional ou supra-régional qui, sachez-le, sont ouvertes depuis le 3 janvier, malgré la situation sanitaire catastrophique liée au variant Omicron. Les profs de ces écoles accueillent des jeunes de 5 à 21 ans souvent dans un état de santé précaire. Ils travaillent, nous le rappelons, dans des conditions particulièrement propices à la propagation du virus. Des élèves, parfois avec de graves troubles de comportement, sont sans matériel de protection, crachent, mordent et arrachent le matériel de protection aux membres du personnel. Comme plusieurs de ces derniers sont absents, entre autres en raison du variant Omicron, certaines interventions qui doivent normalement se faire à deux se font par une seule personne. Les risques d'accident sont multipliés et la sécurité des profs est inquiétante... Bref, c'est le chaos !

DE NOMBREUSES REPRÉSENTATIONS

Voyant la montée du variant Omicron, l'Alliance a envoyé, le 17 décembre dernier, une lettre au premier ministre, au ministre de l'Éducation, à la directrice de la Santé publique de Montréal et au directeur de la Santé publique du Québec pour leur demander, notamment, de repousser le retour en présence dans les établissements, y compris dans les classes et les écoles spécialisées. Constatant que ces dernières avaient encore été ignorées, lors de l'annonce du report du retour en classe des autres établissements, l'Alliance a fait des interventions médiatiques à ce sujet et a interpellé la FAE ainsi que les syndicats affiliés afin que des représentations soient faites au sujet de ces milieux auprès du gouvernement.



Des demandes ont été faites, mais en vain... Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé. Durant le congé des fêtes, nous avons travaillé fort pour faire bouger les choses. Nous espérons avoir un impact significatif pour assurer la santé et la sécurité des profs et des élèves de ces milieux.

Vous comprendrez donc que nous sommes extrêmement déçues, mais surtout choquées de constater que le ministre Roberge et ses collègues n'aient non seulement pas entendu nos revendications, mais qu'ils n'aient, en plus, même pas daigné fournir des masques N95, alors que certains de leurs collègues du milieu de la santé, qui travaillent dans leur établissement, en ont. Nous sommes très inquiètes pour eux. Comme on sait qu'il n'y a presque plus de tests rapides dans les établissements et qu'ils se trouvent très rares dans les pharmacies, il est sécurisant de savoir au moins qu'ils auront un accès prioritaire aux tests PCR.

Nous comprenons tout à fait les craintes et frustrations du personnel enseignant de ces classes et écoles spécialisées, face au contexte actuel. La situation est vraiment injuste et la planification comprend de grosses failles. Nous tenons à ce que les profs de ces milieux sachent que nous connaissons bien le contexte dans lequel ils évoluent et que nous sommes au fait des situations fort préoccupantes. Nous les avons dénoncées et nous continuons de le faire, même si les communications avec le CSSDM sont ardues — le directeur d'unité s'occupant de ce secteur était en vacances la semaine dernière... Manifestement, il y a de grands oubliés. Mais l'Alliance ne vous abandonne pas !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente
Marie Contant, vice-présidente



SIGNALISATION À L'ACCUEIL ET AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Il est possible qu'à l'occasion de l'opération signalisation du mois de janvier votre direction souhaite vous rencontrer pour discuter de vos méthodes d'évaluation, de votre compréhension des paliers ou même de votre façon d'évaluer vos élèves. Si vous sentez qu'on vous met de la pression afin que vous changiez vos recommandations de classement, appelez-nous pour nous en informer. Sachez que les profs sont responsables de LEURS recommandations et que, si on réalisait par la suite que la décision de classement est inappropriée, il est possible qu'on vous demande d'en expliquer les motifs. Il faut donc maintenir vos recommandations, faites à partir de vos observations et évaluations, et ce, malgré ce que peuvent en dire votre direction et la conseillère ou le conseiller pédagogique.

La décision de classement relève ultimement de votre direction et elle n'est pas tenue de respecter votre recommandation. Par contre, si sa décision s'avérait inappropriée, elle devra expliquer pourquoi elle aura choisi de ne pas respecter vos recommandations.

Quant au recours aux paliers pour l'évaluation du français pour les profs de la classe d'accueil, rappelons qu'il s'agit d'outils « proposés aux enseignantes et aux enseignants et [servant] de référence au moment de la production des bulletins. » (*Instruction annuelle 2020-2021*, article 2.2.4)

Rappelons enfin que les enseignantes et enseignants ont jusqu'en mai pour réviser leur signalisation, alors tenez votre bout du bâton, vos collègues en classe ordinaire vous en remercieront !

●
Sue Bradley, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller

OPÉRATION SÉCURITÉ D'EMPLOI

— FGJ

L'opération sécurité d'emploi (OSE) s'amorce avec la vérification des listes sélectives pour tous les membres réguliers (permanents ou en voie de permanence). Une infolettre contenant le guide, selon votre secteur, vous sera bientôt envoyée. Les membres désirant contester l'une des informations figurant à la liste doivent remplir la section appropriée du formulaire de contestation, dont le lien se trouvera dans l'infolettre. Ce formulaire devra être rempli en ligne ou envoyé à l'Alliance par courriel à travail@alliancesprofs.qc.ca au plus tard le 11 février 2022. Si vous êtes concernés, surveillez bien vos courriels et lisez attentivement les guides !

●
Frédéric Pilon, conseiller (FGJ)
Chantal Forcier, conseillère (EDA)
Vincent Hamel Davignon, conseiller (FP)

ÉDUCATION DES ADULTES 4^e ÉTAPE DE PLACEMENT



Nous vous rappelons que la deuxième séance d'affectation par internet (SAI), pour les postes de moins de 20 heures par semaine) de la 4^e étape de placement de l'année 2021-2022 à l'éducation des adultes (EDA) se déroulera à compter de 00 h 01 le mardi 11 janvier jusqu'à midi le mercredi 12 janvier.

L'affectation pour les postes de la première séance (poste de 20 heures par semaine) se fera le 10 janvier alors que les postes de la deuxième séance seront octroyés le 12 janvier. La date d'entrée en fonction officielle est le 13 janvier. Toutefois, si vous êtes disponible avant cette date, vous pourrez intégrer le poste plus tôt s'il n'a pas été confié à une suppléante ou un suppléant.

Pour plus de détails sur les règles d'assemblée, consulter le [BIS 45](#), numéro 13, du 15 novembre 2021.

●
Chantal Forcier, conseillère

14^e CONCOURS BOURSE PERSÉVÉRANCE



Vous êtes une enseignante ou un enseignant à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle et vous avez un élève qui se distingue par sa persévérance? Pour souligner le courage exceptionnel d'adultes en formation, la FAE remettra pour la 14^e année des bourses à des élèves que vous aurez identifiés. Vous êtes invités à soumettre la candidature de cet élève qui se distingue par sa persévérance dans l'une des sept catégories :

- insertion socioprofessionnelle (ISP) / intégration sociale (IS) ;
- formation de base commune (FBC) ;
- formation de base diversifiée (FBD) ;
- établissement pénitentiaire ;
- formation à distance ;
- formation professionnelle ;
- francisation.

Cet élève pourrait recevoir une bourse de 750 \$ remise par la FAE. La date limite est le 18 février 2022.

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — SÉANCE D'AFFECTATION PAR INTERNET (SAI)

— FGJ

CONTRATS POUR LES
100 DERNIERS JOURS DE
L'ANNÉE 2021-2022

L'affichage de la majorité des contrats pour les 100 derniers jours de l'année scolaire 2021-2022 aura lieu à compter de 16 h le vendredi 14 janvier 2022 jusqu'à 13 h le lundi 17 janvier 2022. Il s'agit d'une séance d'affectation par internet (SAI) mixte et élargie. La date d'entrée en fonction est le 26 janvier 2022.

Vous pouvez consulter, en tout temps, le calendrier des séances d'affectation qui est disponible dans le site SAI du CSSDM.

●
Élise Longpré, conseillère

